



GROUPE DE PRESSE LA GAZETTE DU GOLFE



Cotonou, le 08 Février 2024

A

**Tout le Personnel
du GROUPE DE PRESSE
LA GAZETTE DU GOLFE
COTONOU**

Objet : Licenciement collectif

REF : N°006/2024/PDG/GGG

Messieurs et Mesdames,

Depuis la fermeture de tous les organes du **GROUPE DE PRESSE LA GAZETTE DU GOLFE** par la HAAC, nous avons fait des efforts pour payer une partie importante des salaires pendant les six (06) derniers mois. Mais le 31 Janvier 2024, nos banques nous ont notifié que nos comptes ont été saisis par les institutions étatiques, ce qui fait qu'on n'a plus accès à nos avoirs. Cette situation nous prive de la moindre ressource sur laquelle nous pouvons compter pour continuer par soutenir le personnel dans cette suspension. Aussi faudra-t-il rappeler que depuis plus de deux (02) ans, nous n'avons plus été payé par le Trésor Public pour nos prestations.

Vous êtes tous informés que c'est sur fonds propre que j'assume les charges du Groupe jusqu'à ce jour. Malheureusement, nos partenaires VOA, DW, CGTN et autres ont tous rompu leur contrat à cause de notre suspension. Se retrouvant aujourd'hui, d'abord dans une situation de cessation forcée de



travail puis ensuite dans une situation de cessation forcée de paiement, et ne pouvant plus contre ma volonté honorer mes engagements vis-à-vis du personnel, je suis obligé de procéder à un licenciement collectif.

Dans ce même ordre d'idée, nous allons débrancher tous les dispositifs satellitaires du Groupe, y compris l'eau, l'électricité, les faisceaux de connection, etc... afin de ne plus avoir à payer des charges superflues.

Pour cela :

- 1- Tous ceux qui sont logés par le Groupe sont priés de libérer les différents appartements qu'ils occupent le plus tôt possible.
- 2- Tous ceux qui ont les moyens roulants du Groupe à leur disposition sont priés de les restituer dans un bref délai.
- 3- Tous ceux qui ont le moindre équipement du GROUPE (Ordinateur portable, Caméra, etc...) à leur disposition sont priés de les restituer.

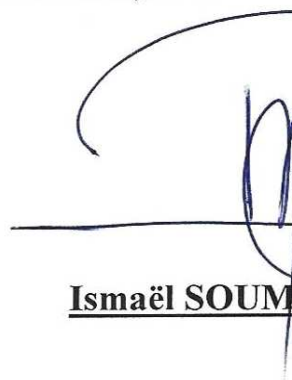

Nous sommes convaincus que vous connaissez autant que moi la délicatesse de la situation.

Dans l'espoir que les choses reprendront pour l'ensemble du Groupe, nous vous prions de vous munir du courage nécessaire et acceptez l'expression de mes salutations cordiales.

Toutefois, si les activités reprennent éventuellement, nous allons procéder au fur et à mesure à des réintégrations.

P.J. :

Nous avons adressé ce même jour, un courrier au Ministre du Travail et de la Fonction Publique dont la référence est Réf **N°005/2024/PDG/GAZETTE DU GOLFE du 08 Février 2024** pour les informer du licenciement collectif. La Caisse Nationale de la Sécurité Sociale est informée par courrier aussi Réf **N°004/2024/PDG/ GAZETTE DU GOLFE du 08 Février 2024**.



Ismaël SOUMANOU